

B.P. 116 | L-9002 Ettelbruck

Présents com. finances: MM. Steichen (président), Delgado, Flies, Gutenkauf, Jacoby, Mme. Kons, Mangen, Melmer, Michels, , Strasser
Mme. Larry (secrétaire)

Absent et excusé: Mme Reuter-Schmit, M.Solvi

Ordre du jour

- 1) **Présentation du compte 2017**
- 2) **Avis sur les modalités de recours à un emprunt**
- 3) **Divers**

1) Présentation du compte 2017 : Voir document en annexe

| Compte 2017 | Ordinaires | Extraordinaires |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Recettes | 38 771 802,52 € | 2 612 344,84 € |
| Dépenses | 31 487 437,28 € | 11 853 777,72 € |
| Résultat du compte 2017 | 7 284 365,24 € | -9 241 432,88 € |
| Boni du compte 2016 | 7 337 051,00 € | |
| Boni définitif | 5 379 983,36 € | |

En 2017, la Ville d'Ettelbruck n'a fait ni recours au fonds de réserve budgétaire ni à l'emprunt.

De plus, les recettes des dotations de l'Etat sont nettement supérieures par rapport aux prévisions :

| Article | Libelle | Initial | Rectifié | Compte |
|--------------------|---------------------------|--------------|--------------|-----------------|
| 2/170/744560/99001 | Fonds de dotation globale | 21.137.273 € | 21.497.000 € | 22.702.712,54 € |

2) Avis sur les modalités de recours à un emprunt

La Ville d'Ettelbruck a l'occasion d'acquérir 3 immeubles, dont 2 sont situés dans la Grand Rue et le troisième dans l'avenue Salentiny. Chaque immeuble est constitué d'une surface commerciale au rez-de-chaussée et de plusieurs appartements. Sachant que cette acquisition n'est pas prévue au budget 2018, on se pose donc la question du moyen financement de cette transaction immobilière ayant un coût total de 4 millions €.

Deux solutions ont été présentées à la commission :



B.P. 116 | L-9002 Ettelbruck

- Recours au fonds de réserve budgétaire
- Recours à l'emprunt

Voir présentation en annexe.

La commission des finances préconise le recours à l'emprunt. Selon la commission il ne faut pas toucher au fonds de réserve budgétaire.

La durée de l'emprunt ne doit pas être trop élevée, de préférence 15 ans.

Un membre de la commission a proposé de choisir un modèle d'emprunt prévoyant une alternance entre taux variable et taux fixe. Il faut voir avec les banques si une telle variante, qui existe pour les privés, sera envisageable pour l'administration communale.

La recette des loyers sera utilisée pour rembourser l'emprunt. Cela permet de limiter l'impact financier de cette acquisition sur le budget.

3) Divers : /

Ettelbruck, le 10 juillet 2018

Le Président,



Bob STEICHEN

La Secrétaire,



Claire LARRY

